



# Décision du comité d'agrément

## Brock University Faculty of Education

### Demande d'agrément général

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Programme consécutif et programme en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat

Soit,

*Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior, Junior/Intermediate and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree*

*Concurrent program of professional education with areas of study in the Primary/Junior, Junior/Intermediate and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree*

*Consecutive and multi-session consecutive programs of professional education with areas of study in Technological Education subjects at the Grades 9/10 and Grades 11/12 levels, leading to a Bachelor of Education degree or certificate*

### Comité d'agrément

**Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**

**Le 23 mai 2019**

## Décision du comité d'agrément concernant une demande d'agrément présentée par la Faculty of Education de la Brock University

### Introduction

Le 25 novembre 2018, la Faculty of Education (la « Faculté d'éducation ») de la Brock University a présenté une demande de renouvellement de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement suivants :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat;

Soit,

- *Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior, Junior/Intermediate and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree*
- *Concurrent program of professional education with areas of study in the Primary/Junior, Junior/Intermediate and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree*
- *Consecutive program of professional education with areas of study in Technological Education subjects at Grades 9/10 and Grades 11/12 levels, leading to a Bachelor of Education degree or certificate*

et l'ajout d'un programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat; soit, *Multi-session consecutive program of professional education with areas of study in Technological Education subjects at Grades 9/10 and Grades 11/12 levels, leading to a Bachelor of Education degree or certificate*

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a constitué un sous-comité d'agrément pour :

1. évaluer les programmes de formation à l'enseignement susmentionnés, sous la direction du comité d'agrément;

2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui rendant compte de ses conclusions et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément des programmes examinés.

Le sous-comité a été formé conformément aux critères énoncés à l'article 6 du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, et était constitué de quatre personnes, comme suit :

- deux membres du conseil, tous deux membres du comité d'agrément, dont au moins un membre nommé du conseil;
- un membre inscrit sur la liste des membres potentiels possédant de l'expérience en tant que pédagogue dans une faculté d'éducation;
- un membre inscrit sur la liste des membres possédant de l'expérience en éducation technologique;
- une personne nommée par la Faculté d'éducation de Brock University.

Le sous-comité d'agrément a rendu visite au campus d'Hamilton de la Faculté d'éducation de Brock University le lundi 11 février 2019. Il a mené des entrevues en personne et par téléconférence à Saint Catharines le mardi 12 février 2019. Au cours de la visite à Hamilton, le sous-comité a vu les installations où les programmes sont offerts. Le sous-comité a examiné le travail des étudiantes et étudiants et a mené des entrevues auprès des membres du corps professoral, des anciens étudiants et des étudiants actuels. Le sous-comité a aussi examiné l'information et les documents supplémentaires qui lui ont été fournis durant les entrevues et par la Faculté d'éducation.

L'Ordre a invité le public à s'exprimer sur la qualité des programmes examinés. Il a informé le public de cette possibilité de soumettre un avis au sous-comité d'agrément en affichant des publicités sur le campus, sur son site web et dans les médias sociaux, et au moyen de courriels envoyés par la Faculté d'éducation à divers intervenants. Le sous-comité d'agrément a examiné les 43 soumissions qu'il a reçues.

Son examen terminé, le sous-comité d'agrément a préparé un rapport provisoire sur ses constatations et recommandations et a remis ce rapport à la Faculté d'éducation de Brock University aux fins d'examen. Le rapport définitif soumis au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par le doyen en réponse au rapport provisoire.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a délibéré en vue de déterminer si tous les programmes de formation à l'enseignement faisant l'objet de la demande de la Faculté d'éducation de Brock University satisfont aux conditions d'agrément.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément, daté du 1<sup>er</sup> mai 2019, la réponse du doyen de la Faculté d'éducation relativement au rapport provisoire, datée du 22 avril 2019, la présentation de la présidente du sous-comité au comité d'agrément, et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation à l'enseignement.

## **Décision du comité d'agrément prise à sa réunion du 23 mai 2019**

### **Conditions et constatations**

Les motifs de la décision du comité et les faits sur lesquels elle se fonde sont indiqués ci-dessous :

#### **Condition 1**

*Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.*

#### **Constatations**

Les informations recueillies indiquent que Brock University est un établissement autorisé en vertu du paragraphe 1 (1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Brock University a été constituée en vertu de la *Brock University Act* (1964). En vertu de l'autorité que lui confère la *Brock University Act*, la Faculté d'éducation offre des programmes de premier cycle, des programmes d'études supérieures, des programmes de perfectionnement professionnel et des programmes de certificat, y compris les programmes de formation à l'enseignement consécutif et concurrent menant à un baccalauréat en éducation et à des certificats en éducation technologique.

#### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 1.

## **Condition 1.1**

*Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).*

### **Constatations**

Les informations recueillies indiquent que tous les programmes offerts par la Faculté d'éducation de Brock University durent quatre semestres<sup>1</sup> universitaires et comprennent les 80 jours d'expérience pratique exigés.

La Faculté d'éducation de Brock University offre ses programmes de baccalauréat en éducation en trois formats différents, selon le programme.

Les programmes consécutif et concurrent sont offerts sur une période de quatre semestres, selon le format suivant : automne, hiver, automne, hiver. À la fin du premier semestre, les étudiantes et étudiants réalisent un stage d'une durée de 10 jours, en plus de trois blocs de stage (semestres 2, 3 et 4). Les étudiants des programmes consécutif et concurrent en enseignement aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur font un minimum de 80 jours de stage.

Les programmes pour enseigner l'éducation technologique sont offerts de deux façons, soit un cheminement consécutif continu d'une durée de 16 mois et un cheminement en plusieurs parties. Ces deux cheminements comprennent quatre semestres de cours, y compris des expériences pratiques.

Dans le cheminement consécutif d'une durée de 16 mois, le programme est offert de façon continue sur quatre semestres. Une cohorte d'hiver suit un format de prestation hiver, été, automne, hiver, tandis qu'une cohorte d'été suit un format de prestation été, automne, hiver, été. Les étudiants de chaque cohorte complètent trois blocs de stage. Les étudiants du programme consécutif d'éducation technologique de 16 mois complètent un minimum de 80 jours de stage.

Dans le programme consécutif en plusieurs parties, les étudiants peuvent devenir admissibles à l'obtention d'un certificat de qualification et d'inscription transitoire après leur réussite des cours du premier semestre et du premier stage. La durée du premier stage est de 30 jours.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 1.1.

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, « semestre » désigne une période d'environ trois mois.

## Condition 2

*Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.*

### Constatations

Les informations recueillies indiquent que les programmes de formation à l'enseignement examinés reposent sur un cadre conceptuel clairement défini.

Voici les cadres théoriques qui guident le cadre conceptuel de tous les programmes :

- constructivisme;
- réflexion;
- communauté d'apprentissage;
- sensibilité culturelle.

Ces cadres théoriques sont définis dans les programmes de formation de Brock University en fonction de l'accent qu'ils mettent sur le curriculum et sur l'apprenant, ainsi que de leur intégration de l'enseignement, de l'apprentissage et des pratiques critiques par la pensée réflexive et critique.

Les cadres théoriques sont présentés dans le modèle « Triple C » et dans les cours, les communautés des cohortes (les pairs) et la communauté dans son ensemble (p. ex., le corps professoral, les enseignants en poste, les administrateurs et les enseignants associés).

Les étudiantes et étudiants sont au cœur du modèle « Triple C ». La conception même du programme les guide et leur offre de nombreuses occasions d'étudier, d'expérimenter et de pratiquer en classe et sur le terrain, et de réfléchir au fur et à mesure qu'ils développent leur propre compréhension de l'enseignement et de l'apprentissage.

Les étudiants de tous les programmes ont des occasions d'étudier par l'entremise d'une séquence établie de cours de méthodologie (axés sur le curriculum) et de cours de base (axés sur la théorie). Le cadre conceptuel guide la portée et la séquence des matières, le développement de l'expertise pédagogique, l'acquisition des connaissances théoriques et le développement de pédagogues culturellement sensibles.

Les étudiants expérimentent, pratiquent et réfléchissent dans les cours et sur le terrain dans le cadre d'un programme qui offre des occasions d'enseigner et d'apprendre dans une variété de communautés d'apprentissage : université, cohorte et école. La communauté universitaire englobe le corps professoral, des enseignants expérimentés et des administrateurs qui enseignent dans le cadre des programmes de formation à l'enseignement. Les étudiants sont regroupés en communautés de cohortes composées de leurs pairs de cohorte et guidées par les instructeurs de stage et les conseillers de la Faculté d'éducation. La communauté scolaire offre des contextes où des enseignants expérimentés les encadrent et des professeurs conseillers de la Faculté d'éducation les appuient.

Les informations recueillies indiquent que le cadre conceptuel est clairement défini dans les cours, les cohortes internes des pairs, ainsi que la communauté élargie de la profession enseignante en ce qui a trait aux objectifs d'apprentissage, aux activités, aux lectures, aux travaux et aux discussions réflexives dans les cours ou les classes des cohortes.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 2.



### Condition 3

*La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte :*

- i) les normes d'exercice de la profession enseignante et les normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre;*
- ii) les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement;*
- iii) l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.*

### Constatations

Les informations recueillies indiquent que la conception des programmes respecte et reflète les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement et l'intégration de la théorie à la pratique dans la formation à l'enseignement.

### Normes de l'Ordre

La description des objectifs et les travaux des cours des programmes consécutif et concurrent en enseignement aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur abordent les normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre. À ce titre, l'« engagement envers les élèves et leur apprentissage », la « connaissance professionnelle » et le « perfectionnement professionnel continu » sont des éléments tirés des normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre, et sont abordés dans le cours sur l'inclusion offert aux étudiantes et étudiants aux cycles primaire, moyen et intermédiaire.

Dans le cours sur la cognition aux cycles intermédiaire-supérieur, les étudiants effectuent des travaux conçus pour les faire participer au « perfectionnement professionnel continu » et à la « connaissance professionnelle », tout en se familiarisant avec les ressources du ministère de l'Éducation.

Dans le cours portant sur la loi sur l'éducation, les étudiants des programmes pour enseigner l'éducation technologique doivent explorer les obligations professionnelles et légales des enseignants, la norme d'empathie et les *Fondements de l'exercice professionnel*, et appliquer par l'étude de cas la connaissance du professionnalisme et de la loi sur l'éducation à l'analyse d'enjeux pratiques et de dilemmes éthiques que les pédagogues vivent.

### Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement

La conception des programmes consécutif et concurrent est caractérisée par les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement, dans le but de mettre la théorie en pratique. Les travaux fondateurs de Dewey sur la théorie démocratique de l'éducation et le constructivisme guident le cadre conceptuel, la structure et la prestation des programmes de Brock. En outre, les membres du corps professoral ont divers intérêts dans les domaines de la recherche et du développement des enseignants qui guident la conception de leurs cours, les lectures dans les cours, les travaux et les approches

pédagogiques dans leur discipline. Dans un cours de méthodologie de l'enseignement des mathématiques aux cycles primaire-moyen, on demande aux étudiants d'appliquer les cinq dimensions des classes performantes en mathématiques en tant que cadre pour l'exécution d'un travail en collaboration. Dans un cours de méthodologie de l'enseignement de l'anglais aux cycles intermédiaire-supérieur, les étudiants apprennent des notions sur la théorie littéraire et sur les questions liées aux idéologies, aux classes et au pouvoir.

Tous les cours des programmes de formation à l'enseignement de l'éducation technologique sont basés sur les recherches fondamentale dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage. La recherche sur la pédagogie technologique et la connaissance du contenu (*Technological Pedagogical and Content Knowledge research*) servent de fondements au cours « *Instructional Communication Technology (ICT)* ».

### **L'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement**

La conception des programmes consécutif et concurrent reflète l'intégration de la théorie et de la pratique à la formation à l'enseignement. Dans les cours de base, les étudiants des cohortes en enseignement aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire examinent une variété de cadres théoriques. Ils participent à des exercices pédagogiques précis et à l'analyse d'études de cas pour souligner la théorie qui sera ensuite explorée durant leur stage de deux semaines sur le terrain. On s'attend à ce que les étudiants établissent un lien entre leurs observations sur le terrain et les théories et textes utilisés dans leurs cours, et ce, par l'entremise de l'écriture réflexive et de travaux basés sur le questionnement. Dans un cours d'évaluation aux cycles intermédiaire-supérieur, les étudiants examinent les interconnexions entre la recherche, les politiques et les pratiques en matière d'évaluation. Dans ce cours, un des travaux consiste à concevoir une grille d'évaluation adaptée dans le cadre de l'élaboration d'un plan de leçons appliquant les principes de la planification à rebours en classe.

Dans leur cours de questionnement pédagogique, les étudiants des programmes pour enseigner l'éducation technologique participent activement à l'établissement de liens entre la recherche et leur pratique. Dans ce cours, on demande aux étudiants d'examiner les caractéristiques et des exemples de recherche-action en éducation; d'explorer un domaine de questionnement personnel et axé sur un sujet; d'établir des liens avec des textes de recherches récentes; de recueillir et d'analyser des données; et de développer une présentation de recherche liée à leurs propres objectifs d'enseignement et d'en faire la présentation.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 3.

### **Condition 3.1**

*Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.*

#### **Constatations**

Les informations recueillies indiquent que les programmes permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Dans certains cas, les éléments figurant à l'annexe 1 sont abordés dans des cours alignés spécifiquement sur des thèmes du *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs*. Bien que les cours aient des noms et des codes de cours différents pour les différentes cohortes et les différents programmes, ces cours comprennent les éléments se rapportant au professionnalisme, à la loi sur l'éducation dans le contexte de l'Ontario, à l'évaluation, au développement humain, à l'éducation de l'enfance en difficulté, à l'inclusion et à la collaboration professionnelle. Deux cours de méthodologie offerts dans tous les programmes « *Digital Learning* » et « *Education Inquiry* », sont clairement alignés avec des éléments précis de l'annexe 1.

Les autres éléments de l'annexe 1 qui sont alignés avec le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* sont enchâssés dans un certain nombre de cours. La connaissance du curriculum est développée dans les cours de méthodologie des cohortes pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire. Dans le cas des cohortes pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur et pour enseigner l'éducation technologique, cette connaissance est enchâssée dans les cours de méthodologie de l'enseignement des matières que les étudiants ont choisies.

À l'exception de l'information qui chevauche les conditions 10 et 11, les paragraphes ci-dessous se penchent sur chacun des éléments de l'annexe 1 et démontrent comment les programmes examinés les respectent.

#### **Connaissance du curriculum**

##### **Élément 1**

Les étudiants des cohortes en enseignement aux cycles primaire, moyen et intermédiaire acquièrent des connaissances et une compréhension des programme-cadres de l'Ontario de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année qui leur sont présentés dans les cours de méthodologie se rapportant aux six matières du curriculum : langue, mathématiques, études sociales, sciences et technologie, éducation physique et santé, et arts. Le programme de la maternelle et du jardin d'enfants est également abordé et on y fait référence dans des cours de méthodologie. Des cours de méthodologie offerts aux étudiants en enseignement aux cycles

moyen-intermédiaire abordent le curriculum de la 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année dans le contenu et les travaux.

Les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur et les étudiants en enseignement de l'éducation technologique acquièrent également des connaissances et une compréhension des programmes de l'Ontario de la 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année et de la 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année dans deux de leurs cours de méthodologie relatifs à leur matière d'enseignement. Les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur abordent également le curriculum de la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année.

### **Élément 2**

Le programme de formation à l'enseignement offre un certain nombre d'occasions de préparer les étudiants à utiliser les recherches les plus récentes dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage. Les étudiants dans tous les programmes participent à une variété de tâches d'apprentissage différencié, y compris des travaux écrits, des lectures, des analyses d'études de cas, des formulations de questions aux fins de discussions et des analyses critiques des politiques et pratiques qui encouragent une compréhension de la valeur et des répercussions de la recherche.

## **Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement**

### **Élément 1**

Dans tous les programmes, les cours et les stages incorporent du contenu qui se rapporte à la recherche en éducation et à l'analyse des données. Tous les étudiants suivent un cours de questionnement pédagogique obligatoire dans lequel ils apprennent à reconnaître la recherche-action en tant que type de recherche qualitative et à mettre en œuvre le cycle de recherche-action pour améliorer l'enseignement.

### **Élément 2**

Dans tous les programmes, dans des cours obligatoires d'apprentissage numérique, les étudiants apprennent à utiliser la technologie en tant qu'outil d'enseignement. Une approche ludique ou la ludification de l'apprentissage (*gamification*) est une composante de ces cours. La réussite de défis pour remporter des badges sert à comprendre le processus d'élaboration d'un système de badges qui récompense les élèves pour l'accomplissement de tâches d'apprentissage.

Les programmes d'enseignement de l'éducation technologique sont offerts selon un modèle d'apprentissage hybride. À ce titre, les étudiants sont immergés dans l'apprentissage des outils numériques qu'ils sont susceptibles d'utiliser dans leur propre enseignement et apprentissage. Voici certains des outils présentés : systèmes de gestion de l'apprentissage [*Learning Management System (LMS)*], forums et canaux de transmission, vidéoconférence, webinaires et applications Google.

**Élément 3**

Les programmes offrent des occasions d'utiliser la recherche, les données et les évaluations fondées sur le questionnement, et de sélectionner et d'utiliser les stratégies pédagogiques actuelles pour aborder les styles d'apprentissage des élèves. Tous les étudiants aux cycles primaire, moyen et intermédiaire sont tenus de réaliser un projet de pratique réflexive dans lequel ils décrivent un enjeu et créent un plan d'action qui se rapporte à l'enjeu et qui peut être mis en œuvre durant le stage.

Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur et en éducation technologique suivent un cours de base qui leur permet d'aborder des sujets liés à des évaluations à grande échelle, à la prise de décisions fondées sur les données et à la façon d'utiliser diverses formes de données pour prendre des décisions pédagogiques et guider la planification de l'amélioration de l'école.

**Élément 4**

Dans tous les programmes, les étudiants commencent à acquérir des connaissances et des compétences liées à diverses théories d'apprentissage et à la différenciation pédagogique dans les cours de base et les cours de méthodologie. Ils approfondissent ensuite leur compréhension en travaillant avec les élèves durant les expériences pratiques. Les étudiants aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire suivent une variété de cours de base qui leur permet de partager des moments d'apprentissage authentique liés à la différenciation pédagogique et à la façon dont les théories d'apprentissage sont mises en pratique. Dans le cas de la cohorte aux cycles intermédiaire-supérieur, les cours de méthodologie propres aux matières d'enseignement ont des approches variées, mais abordent les théories de l'apprentissage, de l'enseignement et de la différenciation pédagogique dans la matière en particulier. Dans un cours d'évaluation s'adressant aux étudiants des programmes d'enseignement de l'éducation technologique, les documents sur les politiques du ministère de l'Éducation, entre autres *À l'écoute de chaque élève grâce à la différenciation pédagogique*, guident les discussions et les travaux en classe.

La Faculté d'éducation a élaboré un modèle de plan de leçon qui sert de fondement à l'enseignement de la planification et de l'élaboration de leçons dans tous les cours de base et cours de méthodologie. Le modèle exige que les étudiants tiennent compte des techniques et des stratégies de différenciation pédagogique dans toutes les leçons. Le modèle comprend des sections pour consigner la différenciation du contenu, du processus et du produit.

**Élément 5**

Tous les étudiants acquièrent et développent des compétences en gestion de classe et des compétences organisationnelles dans l'ensemble des cours de base de leur programme respectif. La planification de leçons et les techniques utilisées pour structurer la classe sont des composantes de ces cours de base.

La gestion de classe est également abordée en particulier dans les cours obligatoires sur la cognition et l'inclusion. Les modèles de plans de leçons exigent que les étudiants tiennent compte de la trajectoire d'enseignement aux fins de l'apprentissage et de la façon dont ils comptent créer un milieu propice à l'apprentissage. L'efficacité des stratégies de gestion de classe constitue une composante de la réflexion et des rapports qui ont lieu pendant et après chaque stage.

#### **Élément 6**

Le développement de l'enfant et de l'adolescent est abordé à la condition 11.

Dans le cas des étudiants aux cycles primaire, moyen et intermédiaire, la nécessité de planifier les transitions est abordée dans certains cours de base, en particulier pour l'éducation de l'enfance en difficulté. Les transitions entre les années sont abordées dans le cours sur l'évaluation, par le développement de tableaux thématiques sur les compétences d'apprentissage et les habitudes de travail. Dans le cas des étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur, les transitions de l'élémentaire au secondaire et du secondaire au postsecondaire sont abordées en tenant compte des initiatives du Ministère sur la réussite des élèves. Dans les programmes d'enseignement de l'éducation technologique, les étudiants sont en mesure de discuter de leurs propres expériences dans les métiers.

#### **Élément 7**

Dans tous les programmes, les sujets de l'observation et de l'évaluation sont décrits dans le document *Faire croître le succès* du ministère de l'Éducation et font l'objet d'un accent particulier dans un cours dédié à l'évaluation. *Faire croître le succès* constitue également un document de base dans plusieurs autres cours. Par l'entremise des travaux, des portfolios numériques, de la planification pédagogique et de discussions sur l'apprentissage professionnel, les étudiants développent leur compréhension de l'évaluation au service de l'apprentissage, de l'évaluation en tant qu'apprentissage et de l'évaluation de l'apprentissage. Les étudiants utilisent le modèle de plan de leçon de la faculté pour développer leur compréhension de l'évaluation en lien avec le développement de leçons liées aux objectifs d'apprentissage, aux critères de réussite et aux outils et stratégies d'évaluation.

#### **Élément 8**

Dans le cas des étudiants aux cycles primaire, moyen et intermédiaire, l'appui aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement (l'anglais) est abordé dans le cours de méthodologie « *Language and Literacy* ». Dans le cas des étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur et des étudiants en éducation technologique, cet appui est abordé dans les cours de base. Les étudiants sont en mesure d'utiliser les ressources à l'appui des apprenants de l'anglais présentées dans les cours, et ils profitent de l'expertise particulière des enseignants associés lorsqu'ils effectuent leurs stages.

**Élément 9**

L'information sur la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques est abordée à la condition 10.

**Élément 10**

Tous les étudiants suivent des cours obligatoires sur la psychologie de l'éducation et l'éducation de l'enfance en difficulté. Ces cours se rapportent aux politiques, aux évaluations et aux pratiques qui permettent de répondre aux besoins et aux forces de tous les élèves, y compris les élèves en difficulté. L'objectif est de former des étudiants qui connaissent le domaine des besoins particuliers et qui sont en mesure d'apporter des modifications pertinentes et réfléchies à leurs plans de leçons pour les élèves en difficulté. Plus précisément, les étudiants ont l'occasion, dans les cours mettant l'accent sur l'éducation de l'enfance en difficulté, de travailler avec des plans d'enseignement individualisés, de développer des profils de cas et de concevoir des plans de mise en œuvre utilisant les objectifs SMART, c'est-à-dire, des objectifs précis, mesurables, atteignables, réalistes et opportuns.

**Connaissance du contexte d'enseignement**

Les étudiants acquièrent une connaissance du contexte de l'Ontario dans lequel les écoles fonctionnent tant dans leurs cours que pendant leurs stages.

**Élément 1**

Les étudiants de tous les programmes acquièrent, dans divers cours de base, des connaissances et une compréhension des enjeux de santé mentale chez les enfants, les jeunes et les parents pertinents au milieu scolaire à l'élémentaire et au secondaire en Ontario.

Dans les cours de psychologie en éducation, les thèmes liés à la santé mentale dans les écoles sont appuyés par des lectures du document du Ministère *Vers un juste équilibre*. Les étudiants sont également tenus de faire des recherches sur les identificateurs de santé mentale et les symptômes connexes, d'élaborer des stratégies de gestion de classe pour les aborder, de partager des ressources pertinentes et de discuter des occasions de perfectionnement professionnel dans ce domaine.

**Élément 2**

Les informations se rapportant aux normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre sont abordées aux conditions 3i et 11.

**Élément 3**

Les informations se rapportant à la préparation des élèves aux transitions d'apprentissage dans une variété de contextes sont abordées à l'élément 6, connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement.

**Élément 4**

Par l'entremise de leurs cours et de leurs stages, les étudiants acquièrent des connaissances sur le contexte de l'Ontario dans lequel évoluent les écoles élémentaires et secondaires. L'enseignement dans le contexte de la diversité et le développement de pratiques pédagogiques inclusives sont abordés dans une variété de cours de base. La compréhension de la culture, de l'histoire et des perspectives des Premières nations, des Métis et des Inuit dans les écoles et les conseils scolaires sont enchâssées dans tous les programmes. Les étudiants aux cycles primaire, moyen et intermédiaire acquièrent des connaissances sur l'histoire coloniale et l'expérience des peuples des Premières Nations. Diverses ressources pédagogiques du Ministère et ressources pédagogiques autochtones sont explorées. Dans le cas des étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur, des conférenciers invités dans des cours de base et des cours de méthodologie transmettent des connaissances et des perspectives autochtones authentiques concernant l'intégration des cultures, des histoires et des façons de savoir des Premières Nations, des Métis et des Inuits. En outre, les étudiants examinent les attentes du curriculum faisant référence aux connaissances et aux perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et des occasions de mise en œuvre sont offertes durant les stages. Dans le cas des étudiants des programmes d'enseignement de l'éducation technologique, un cours de base en particulier présente une approche critique pour comprendre les dimensions socioculturelles de l'éducation et de la société, y compris l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Les étudiants développent des connaissances sur les écoles sécuritaire, inclusives et accueillantes et la création d'un milieu scolaire positif dans un certain nombre de cours de base, selon le programme. Les objectifs d'apprentissage d'un cours de base obligatoire sur l'éducation inclusive comprennent l'examen des initiatives et des pratiques de défense des droits liées à l'amélioration de l'inclusion. Les étudiants acquièrent des connaissances sur l'importance de l'équité, de la diversité et de la justice sociale, ainsi que sur le rôle essentiel de l'enseignant relativement à l'identification et à l'élimination des obstacles et à l'instauration d'un changement social.

**Élément 5**

Cet élément est abordé à la condition 11.

**Élément 6**

Les étudiants apprennent à établir et à maintenir des relations professionnelles avec leurs collègues dans les cours et les stages. En se basant sur les normes de déontologie de l'Ordre, les étudiants apprennent à gérer les discussions difficiles de façon respectueuse et bienveillante dans les cours sur la collaboration professionnelle. Les relations professionnelles sont indiquées dans le guide du programme en tant que compétence essentielle pour la réussite du programme. Les étudiants doivent démontrer leur capacité à établir efficacement des rapports avec leurs collègues et les autres partenaires en éducation, et à collaborer avec ceux-ci. Les étudiants dans tous les programmes



développent des compétences dans l'établissement de relations respectueuses et productives, et dans les communications avec les parents et les familles pour appuyer et faciliter l'apprentissage, le comportement et le développement des élèves. Pour tous les étudiants, la participation des parents et la communication avec ceux-ci sont favorisées durant le stage ainsi que dans les cours consacrés à l'évaluation et à la cognition.

**Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 3.1.

## **Condition 4**

*Les programmes sont actuels, font référence au programme d'études de l'Ontario, tiennent compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offrent de vastes connaissances dans leurs différents cycles et composantes.*

### **Constatations**

La documentation indique que le curriculum des programmes est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances sur les cycles et les composantes de tous les programmes.

### **Programme actuel**

La pertinence du programme d'études est confirmée par l'harmonisation de certains cours avec les éléments du programme de formation à l'enseignement prolongé, comme indiqué dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* et à la condition 3.1.

### **Curriculum de l'Ontario**

La confirmation que le programme tient compte du curriculum de l'Ontario est indiquée dans la catégorie Connaissance du curriculum de la condition 3.1.

### **Recherches les plus à jour**

La confirmation que le programme tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement, en particulier dans la catégorie des connaissances sur les stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, est énoncée dans la section sur la condition 3.1.

### **Vastes connaissances**

La confirmation que le programme offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes est énoncée dans la section sur les conditions 3.1 et 10.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 4.

## Condition 5

*Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.*

### Constatations

Les informations recueillies indiquent que tous les programmes comprennent des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laissent suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

### Cours théoriques, de méthodologie et de base

Les étudiantes et étudiants de la Faculté d'éducation de Brock University sont tenus de suivre un certain nombre de cours de méthodologie et de cours de base. La théorie est intégrée dans les cours de base.

Voir la condition 10 pour une description des cours de méthodologie de l'enseignement dans le modèle d'enseignement des programmes et des cycles.

Dans tous les programmes, on retrouve des cours de base portant sur les sujets suivants : professionnalisme et droit, enseignement dans le contexte de l'Ontario, cognition et développement, apprenants en difficulté, évaluation et planification de classes inclusives.

Voici les cours de base pour l'enseignement aux cycles primaire, moyen et intermédiaire :

- *Teaching in the Ontario Context;*
- *Integrating Teaching, Learning, and Assessment;*
- *Cognition and the Exceptional Learner;*
- *Developmental Domains and the Exceptional Learner;*
- *Assessment, Evaluation and Reporting;*
- *Professional Collaborative Communities;*
- *Professionalism and Law;*
- *Programming for the Inclusive Classroom;*
- *Teaching, Research & Education Inquiry (Teacher as Researcher).*

Voici les cours de base pour les cycles intermédiaire-supérieur :

- *Professionalism, Law & Principles of Teaching in Ontario;*
- *Student Assessment, Practice, and Policy;*
- *Cognition, Development and the Exceptional Learner;*
- *School and Society;*

- *Professional Collaborative Communities;*
- *Teaching, Research, and Education Inquiry (Teacher as Researcher);*
- *Socioemotional/Physical Processes and the Exceptional Learner;*
- *Programming for the Inclusive Classroom.*

Pour tous les cycles d'enseignement, les étudiants du programme concurrent sont également tenus de suivre un cours de base durant l'année préprofessionnelle de leur programme de baccalauréat.

Voici les cours de base des cohortes en éducation technologique :

- *Professionalism, Law and Principles of Teaching in Ontario Part 1 & 2;*
- *Student Assessment, Practice and Policy;*
- *Cognition, Development and the Exceptional Student;*
- *Programming for the Inclusive Classroom;*
- *Socioemotional/Physical Processes and the Exceptional Learner;*
- *Professional Learning Communities;*
- *School and Society;*
- *Teaching Research & Education Inquiry.*

### **Mise en pratique de la théorie**

L'intégration de la théorie et de la pratique fait partie intégrante des programmes de formation à l'enseignement de Brock University. Le constructivisme constitue leur base théorique. Pour réussir leur programme de formation à l'enseignement, les étudiants de tous les programmes sont tenus de démontrer des compétences pertinentes à la mise en pratique de la théorie. Cela doit être observé et évalué par les chargés de cours, les professeurs conseillers et les enseignants associés. En particulier, ils sont tenus de démontrer leur capacité à mettre en œuvre les théories pédagogiques dans leur pratique de l'enseignement et de réfléchir à la relation entre les croyances personnelles et la pratique professionnelle.

Dans tous les programmes, des cours de base en particulier combinent la théorie apprise en classe avec les expériences pratiques et l'enseignement. Ces cours sont conçus pour lier la théorie et la pratique en vue du stage. Des cadres théoriques sont fournis aux étudiants afin de les préparer à enseigner, à diriger et à établir des contacts avec des apprenants diversifiés.

Dans les projets de pratique réflexive et les présentations guidées par les recherches, ainsi que par l'utilisation du modèle de plan de leçon, les étudiants comprennent les liens entre la théorie et les expériences pratiques (observations, stage et pratique dans les écoles). Dans le cas des cohortes en enseignement aux cycles primaire, moyen et intermédiaire, le

projet de pratique réflexive implique de cerner un enjeu situationnel, de le lier à la recherche, aux cours, aux discussions en classe et aux observations, et de créer un plan d'action qui peut être mis en œuvre durant le stage.

**Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 5.

## Condition 6

*L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.*

### Constatations

Les informations recueillies indiquent que l'organisation et la structure des programmes conviennent au contenu des cours.

### Consécutif et concurrent

La Faculté d'éducation offre un programme consécutif et un programme concurrent pour préparer les étudiantes et étudiants à enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur. Ces deux programmes sont offerts pendant quatre semestres, sur une période de deux années universitaires, selon le format automne-hiver-automne-hiver.

Le programme concurrent exige que les étudiants suivent un cours de base obligatoire durant la troisième année de leur diplôme de premier cycle afin de se préparer à leurs années professionnelles.

La Faculté d'éducation a conçu la prestation de ses programmes consécutif et concurrent de façon à ce que les étudiants des deux programmes suivent ensemble la plupart des cours. La décision d'offrir les programmes de cette façon vise à promouvoir les discussions, les occasions de collaboration et le partage des perspectives entre des étudiants de différentes communautés d'apprentissage ayant des expériences de vie différentes. Les programmes consécutif et concurrent en enseignement aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire sont offerts aux campus de Saint Catharines et d'Hamilton. Le programme en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur est uniquement offert au campus d'Hamilton.

Les programmes consécutif et concurrent aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur présentent une combinaison de cours et d'expériences en classe faisant le lien entre les fondements théoriques et philosophiques de l'enseignement et les expériences pédagogiques de l'enseignement en classe. Les cours sont donnés en classe. Les étudiants effectuent plus de 80 jours de stage, dont un stage de 10 jours au semestre 1 et trois blocs de stages, qui ont lieu aux semestres 2, 3 et 4. Grâce à la délégation graduelle des responsabilités durant leurs stages, les étudiants développent une connaissance approfondie des complexités de l'enseignement et de l'apprentissage dans divers lieux d'affectation.

Il existe un certain nombre de caractéristiques uniques au format et à la structure propres aux cohortes des différents cycles dans les programmes consécutif et concurrent. Les étudiants aux cycles primaire-moyen complètent au moins un stage au cycle primaire (de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année) et peuvent être affectés à une classe de maternelle ou du jardin d'enfants s'ils obtiennent le crédit facultatif « *Early Learning* ». Les étudiants complètent également

au moins un stage au cycle moyen (de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année). Les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire qui souhaitent enseigner *French as a Second Language* (français langue seconde) sont tenus d'obtenir deux crédits facultatifs de *French as a Second Language* au premier et au troisième semestre. On leur garantit une affectation dans une classe de *French as a Second Language*. Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur sont tenus de suivre deux des quatre cours portant sur des sujets spéciaux. Bien que des aspects des cours facultatifs puissent être abordés dans d'autres cours, ces sujets facultatifs sont uniques et harmonisés avec les priorités établies par le ministère de l'Éducation.

Tous les étudiants aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur suivent un cours obligatoire de questionnement pédagogique dans le cadre de leur programme, dans lequel ils participent à un cycle de recherche-action.

Brock University offre aux étudiants des programmes consécutif et concurrent des expériences pratiques alternatives et internationales supplémentaires, qui vont au-delà des 80 jours obligatoires de stage. Les sites alternatifs comprennent le Niagara Falls History Museum, le Rodman Hall (Brock University) et des sites d'enseignement en plein air.

Les étudiants sont tenus d'obtenir un total de 10 ou de 10,5 crédits, selon le programme. Les étudiants en enseignement aux cycles moyen-intermédiaire dans les programmes consécutif et concurrent qui choisissent *French as a Second Language* comme matière d'enseignement doivent obtenir 11 crédits.

### **Éducation technologique**

Les étudiants des programmes en enseignement de l'éducation technologique peuvent choisir entre deux modèles de cheminement : un programme consécutif de 16 mois ou un programme consécutif en plusieurs parties. Peu importe le cheminement, les programmes se composent de quatre semestres et présentent une séquence de cours particulière que les étudiants doivent suivre.

Les étudiants du programme consécutif de 16 mois suivent leurs cours et stages sur une période de 16 mois consécutifs. Ils peuvent choisir de débiter le programme en janvier dans la cohorte d'hiver et de suivre le format hiver-été-automne-hiver, ou de débiter le programme en juillet dans la cohorte d'été et de suivre le format été-automne-hiver-été. Dans le programme consécutif de 16 mois, les étudiants complètent des stages aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> semestres. Par conséquent, ils développent des connaissances de plus en plus approfondies sur les complexités de l'enseignement et de l'apprentissage, afin d'appuyer les besoins d'apprentissage d'une population d'élèves diversifiée.

Dans le programme consécutif en plusieurs parties, les étudiants deviennent admissibles à l'obtention d'un certificat de qualification et d'inscription transitoire après leur réussite des cours de base et de méthodologie du premier semestre ainsi que de leur premier stage.

Peu importe le cheminement, le programme est offert en classe au campus d'Hamilton uniquement. De nombreux cours supplémentaires sont offerts en ligne ou dans un format

hybride. Les cours de base offerts en ligne dans les programmes d'enseignement de l'éducation technologique sont adaptés à partir des cours de base correspondants dans les programmes consécutif et concurrent en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur, et sont offerts en ligne selon diverses méthodes synchrones et asynchrones.

Les champs d'études suivants sont offerts aux étudiants en éducation technologique : technologie des communications; technologie des systèmes informatiques; technologie de la construction; technologie agricole, forestière et paysagère; coiffure et esthétique; soins de santé; hôtellerie et tourisme; technologie de la fabrication; technologie du design; et technologie des transports. Les cours de méthodologie mettent l'accent sur les technologies de portée générale en 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et en 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 6.



## Condition 7

*Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès et évalués de façon continue tout au long du programme.*

### Constatations

Les informations recueillies indiquent que les étudiantes et étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long des programmes.

Les étudiants reçoivent des évaluations formatives et sommatives des chargés de cours, des professeurs conseillers et des enseignants associés tout au long des programmes.

À Brock, aucune évaluation ne peut valoir plus de 50 % d'une note finale et aucun cours ne peut présenter moins de deux occasions d'évaluation. En général, les travaux et les occasions d'évaluation sont échelonnés sur toute la durée des cours, ce qui permet aux étudiants de recevoir une rétroaction à des intervalles réguliers dans chaque cours. Les étudiants reçoivent une rétroaction formative des chargés de cours sur leurs travaux, afin de leur permettre de s'améliorer et de soumettre à nouveau leurs travaux pour une évaluation finale. En ce qui concerne l'évaluation sommative, les grilles d'évaluation utilisées pour évaluer les étudiants reflètent les pratiques d'évaluation actuelles énoncées dans le document *Faire croître le succès* du ministère de l'Éducation et les documents portant sur le curriculum de l'Ontario.

Un certain nombre de formulaires normalisés sont offerts aux enseignants associés pour qu'ils fournissent une rétroaction aux étudiants durant leurs stages. Les enseignants associés reçoivent le formulaire « *Mid-term Practicum Report* », qui est conçu pour fournir une évaluation formative et pour permettre aux étudiants d'établir des objectifs durant leur bloc de stage. Le document « *Final Summative Practicum Report* » est rempli à la fin de chaque bloc d'enseignement. La fréquence et le type de rétroaction formative offert par les enseignants associés varient selon les circonstances de l'affectation. Certains enseignants associés fournissent une rétroaction verbale quotidienne, tandis que d'autres enseignants associés fournissent des commentaires écrits quotidiens. La liste des attentes fournie aux enseignants associés leur enjoint de fournir des évaluations directes aux étudiants à des intervalles réguliers préétablis.

Les professeurs conseillers évaluent également les étudiants. Le formulaire « *Practicum Advisor Report on Candidate's Teaching* » comprend une échelle de Likert en quatre points et met l'accent sur les domaines suivants : connaissance professionnelle; pratique de l'enseignement et engagement envers l'apprentissage des élèves; climat dans la classe; évaluation.

### Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 7.

## Condition 8

*Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).*

*La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) énonce que le programme couvre un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.*

*Paragraphe 9 (2) : Le paragraphe 9 (2) énonce les exigences concernant le stage comme suit :*

- 1. Le stage comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre. Abrogée.*
- 2. Abrogé – voir la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2)*
- 3. Le stage permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concerne.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

### Constatations

Les informations recueillies indiquent que les programmes comprennent un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure des programmes, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

### **Un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme**

Dans les programmes consécutif et concurrent, le minimum de 80 jours de stage est obtenu de la façon suivante :

- 1<sup>re</sup> année, 1<sup>er</sup> semestre : 10 jours;
- 1<sup>re</sup> année, 2<sup>e</sup> semestre : minimum de 25 jours;
- 2<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> semestre : minimum de 30 jours;
- 2<sup>e</sup> année, 4<sup>e</sup> semestre : minimum de 30 jours.

Dans le programme en enseignement de l'éducation technologique de 16 mois, le minimum de 80 jours de stage est obtenu par trois blocs de stage, comme suit :

- 1<sup>re</sup> année, 2<sup>e</sup> semestre : minimum de 30 jours;
- 2<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> semestre : minimum de 30 jours;

- 2<sup>e</sup> année, 4<sup>e</sup> semestre : minimum de 30 jours.

Dans le programme en plusieurs parties en enseignement de l'éducation technologique, les étudiantes et étudiants dépassent le minimum de 10 jours de stage requis par le Règlement pour que la Faculté d'éducation transmette leur nom à l'Ordre en vue de recevoir un certificat de qualification et d'inscription transitoire.

### **Périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement où est donné le programme d'études de l'Ontario**

Dans tous les programmes, le stage comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement dans des écoles ou d'autres lieux où l'on enseigne le curriculum de l'Ontario.

Les étudiants en première année des programmes consécutif et concurrent en enseignement aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur complètent un stage de 10 jours à la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Ce stage de 10 jours est compris dans le minimum de 80 jours d'expérience pratique obligatoire. Durant ce stage, on s'attend à ce que les étudiants planifient et enseignent une leçon par jour pendant la deuxième semaine du stage. Durant les deuxième, troisième et quatrième semestres, les étudiants complètent des blocs de stage qui permettent une délégation graduelle des responsabilités. Les étudiants passent d'une pratique assistée durant la première année à une démonstration d'une indépendance accrue, d'une plus grande complexité d'enseignement et d'une charge de travail accrue jusqu'à la fin de leur bloc d'enseignement final, qui se déroule durant le quatrième semestre de la deuxième année.

Dans le cas du programme consécutif de 16 mois, les étudiants du programme en éducation technologique complètent leur premier bloc d'enseignement durant le deuxième semestre. Durant la deuxième année, les étudiants complètent deux blocs de stage, à raison d'un stage par semestre. Cette structure permet une délégation graduelle des responsabilités. Les étudiants passent d'une pratique assistée durant la première année à une démonstration d'une indépendance accrue, d'une plus grande complexité d'enseignement et d'une charge de travail accrue jusqu'à la fin de leur bloc d'enseignement final.

Dans le programme consécutif en plusieurs parties en enseignement de l'éducation technologique, les étudiants deviennent admissibles à l'obtention d'un certificat de qualification et d'inscription transitoire suite à leur réussite des cours du premier semestre et du premier stage. On garantit aux étudiants du cheminement en plusieurs parties que leur premier stage comprendra des expériences dans des classes de 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et de 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année. La durée de cette première affectation est de 30 jours. Le bloc de stage est structuré de façon à ce que les étudiants passent les trois premières semaines dans des classes de 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et les trois semaines restantes dans des classes de 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année.

La Faculté d'éducation a établi des partenariats avec un certain nombre de conseils scolaires publics et catholiques de la province. De plus, le bureau des stages et le comité des programmes travaillent de concert pour s'assurer de la disponibilité des affectations dans des écoles où diverses technologies de portée générale sont offertes comme champs

d'études. Pour le programme d'enseignement en éducation technologique, la faculté d'éducation a développé un réseau solide de contacts dans tout l'Ontario aux fins de l'affectation des étudiants à des stages dans leurs champs d'études de l'éducation technologique.

### **Chaque cycle et au moins une des matières du programme**

Les étudiants se voient confier une affectation d'enseignement pratique dans chaque cycle qui les concerne. Les étudiants de la cohorte en enseignement aux cycles primaire-moyen sont affectés à des classes de jardin d'enfants à la 6<sup>e</sup> année. Les étudiants de la cohorte en enseignement aux cycles moyen-intermédiaire sont affectés à des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année. Enfin, les étudiants de la cohorte en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur et des cohortes en éducation technologique sont affectés à des classes de 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. L'agent d'affectation organise et suit chaque affectation en collaboration avec les superviseurs de la Faculté d'éducation et le personnel des conseils scolaires.

### **Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et effectue des évaluations**

Les enseignants associés, qui sont expérimentés et membres en règle de l'Ordre, supervisent les étudiants et évaluent les étudiants durant leurs stages. Avant, pendant et/ou après une affectation d'enseignement pratique, les enseignants associés travaillent en collaboration avec les superviseurs de la Faculté d'éducation pour fournir aux étudiants des expériences de stage qui répondent à leurs besoins, ainsi que des évaluations qui reflètent leur croissance professionnelle.

Les enseignants associés sont tenus de superviser les étudiants et d'observer leur comportement professionnel et éthique, et de leur fournir des évaluations honnêtes et directes de leur performance. Dans leur rétroaction aux étudiants, on demande aux enseignants associés de souligner les forces et les faiblesses des étudiants, et de faire des suggestions précises pour qu'ils s'améliorent. On demande aux enseignants associés de remplir une liste de contrôle au milieu du stage et une évaluation sommative officielle sur la performance des étudiants à la fin du stage.

### **Professeurs conseillers de la Faculté d'éducation**

Des membres du corps professoral supervisent et sont affectés à tous les étudiants dans tous les programmes. Leur rôle est de conseiller, de guider, d'encadrer et de défendre les intérêts des étudiants durant les expériences pratiques.

Les professeurs conseillers jouent le rôle d'instructeur de stage et de conseiller de stage. Ils dirigent les cours de base de la cohorte et de la communauté de collaboration professionnelle qui leur sont affectées pendant tous les semestres du programme. Ces conseillers travaillent avec les étudiants pour développer leurs compétences en enseignement par l'entremise de travaux et de supervision, d'observation et d'évaluation des affectations d'enseignement pratique de chaque étudiant.

**Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 8.

## Condition 9

*La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.*

### Constatations

Les informations recueillies indiquent que la réussite des programmes est subordonnée à la réussite du stage.

Les étudiantes et étudiants de Brock University doivent réussir le stage et toutes les affectations de stage avant d'obtenir leur diplôme avec une note minimale de P3 « *marginal* » ou « réussi ». La note de P3 (69-60) est accordée aux étudiants dont le travail démontre une compréhension de base de la tâche et un niveau acceptable d'achèvement.

Les superviseurs de la Faculté d'éducation préparent un contrat de référence d'un stagiaire lorsqu'une note générale « *marginal* » est donnée à une évaluation de tout bloc d'enseignement pratique. Ce rapport est transmis à l'étudiant, signé et soumis au coordonnateur de stages. Si la note d'un étudiant pour une évaluation de stage est « *marginal* » ou « insatisfaisant », on demande au corps professoral de superviser le troisième bloc d'enseignement. Si un bloc d'enseignement pratique est incomplet, une note d'échec est attribuée. L'étudiant doit ensuite se réinscrire au stage. L'étudiant ne peut reprendre le cours qu'une seule fois. Un échec à la répétition du bloc entraîne son expulsion du programme.

Les étudiants en éducation technologique peuvent présenter une demande pour obtenir un certificat de qualification et d'inscription transitoire après avoir réussi les cours du premier semestre ainsi que le premier stage de 30 jours d'enseignement pratique, durant lequel on garantit aux étudiants des expériences d'enseignement dans des classes de 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année.

### Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 9.

## Condition 10

*Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.*

### Constatations

Les informations recueillies indiquent que les cours de méthodologie de l'enseignement des programmes conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

### Cycles primaire-moyen

Les étudiantes et étudiants aux cycles primaire-moyen suivent des cours de méthodologie propres à ces cycles dans les matières suivantes : langue et littérature, mathématiques, sciences et technologie, études sociales, éducation physique santé, et arts. En outre, les étudiants sont également tenus de suivre un cours de méthodologie sur l'enseignement numérique. Les cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen mettent l'accent sur l'enseignement de ces matières de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année, et font référence aux documents relatifs aux programmes-cadres de l'Ontario de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année.

### Cycles moyen-intermédiaire

Les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire suivent des cours de méthodologie propres à ces cycles dans les matières suivantes : langue et littérature, mathématiques, sciences et technologie, études sociales, éducation physique et santé, et arts. En outre, les étudiants sont également tenus de suivre un cours de méthodologie de l'enseignement numérique. Dans les cours de méthodologie de l'enseignement aux cycles moyen-intermédiaire, on met l'accent sur le développement des connaissances et de la compréhension des programmes-cadres de l'Ontario de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année. Les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire suivent le cours de méthodologie de leur matière d'enseignement avec tous les autres étudiants dans le cadre des cours de méthodologie qui sont offerts à toute la cohorte. Les programmes-cadres de l'Ontario de la 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année sont intégrés au contenu des cours et aux travaux des étudiants des cours de méthodologies spécifiques.

En plus des six cours de méthodologie des matières enseignées dans les écoles de l'Ontario, les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire dont la matière d'enseignement est *French as a Second Language* doivent s'inscrire à deux cours obligatoires de *French as a Second Language*. Ces cours font référence au programme-cadre de *French as a Second Language* pour la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. L'enseignement, les communications et les travaux sont tous réalisés en français.

### Cycles intermédiaire-supérieur

Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur suivent deux cours de méthodologie dans chacune de leurs matières d'enseignement. La première partie des cours, offerte pendant la première année, compte pour 1 crédit, tandis que la deuxième partie des cours, offerte pendant la deuxième année, compte pour 0,5 crédit, pour un total de 1,5 crédit pour chaque

matière d'enseignement. Voici la liste complète des cours de méthodologie des matières d'enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur :

- *History Part 1 et Part 2;*
- *English Part 1 et Part 2;*
- *FSL Part 1 et Part 2;*
- *Visual Arts Part 1 et Part 2;*
- *Geography Part 1 et Part 2;*
- *Drama Part 1 et Part 2;*
- *Biology Part 1 et Part 2;*
- *Science General Part 1 et Part 2;*
- *Chemistry Part 1 et Part 2;*
- *Physics Part 1 et Part 2;*
- *Mathematics Part 1 et Part 2;*
- *Physical Education Part 1 et Part 2.*

Dans les cours de méthodologie aux cycles intermédiaire-supérieur, l'accent est mis sur le développement de connaissances et la compréhension des programmes-cadres de l'Ontario de 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Des cours de méthodologie en particulier abordent également le programme d'études de la 7<sup>e</sup> et de la 8<sup>e</sup> année dans leur contenu et les travaux.

### **Éducation technologique**

Les étudiants des programmes d'enseignement de l'éducation technologique suivent des cours de méthodologie dans leurs champs d'études, la première en 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année, et la deuxième en 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année. Voici les champs d'études offerts actuellement à Brock :

- Technologie des communications;
- Technologie des systèmes informatiques;
- Technologie de la construction;
- Technologie agricole, forestière et paysagère;
- Coiffure et esthétique;
- Soins de santé;
- Hôtellerie et tourisme;
- Technologie de la fabrication;
- Technologie du design;
- Technologie des transports.



Ces matières correspondent aux 10 champs d'études du programme-cadre de l'Ontario en éducation technologique (2009).

Peu importe le champs d'études d'éducation technologique, les étudiants suivent ensemble les cours de méthodologie en éducation technologique chaque semestre. Les étudiants apprennent avec toute la classe ou dans des groupes séparés selon leur champs d'études. De plus, les connaissances pédagogiques sont développées par des travaux différenciés créés par les étudiants dans le champs d'études qui les concerne. Les cours de méthodologie en éducation technologique présentent une introduction à l'éducation technologique, au développement du curriculum sous la forme de leçons, d'unités et de la planification des cours, ainsi qu'au développement de stratégies d'évaluation dans le champs d'études d'éducation technologique particulière de l'étudiant.

Les cours de méthodologie de l'enseignement de l'éducation technologique dépendent du curriculum de l'Ontario et englobent les politiques et ressources documentaires du Ministère. On fait référence aux programmes-cadres de l'Ontario en éducation technologique en 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et en 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année, et on les utilise pour aider les étudiants à mieux comprendre la conception pédagogique dans chacun des cours de formation à l'enseignement de la technologie. Les cours de méthodologie de l'enseignement font également référence aux enjeux de sécurité dans la classe qui sont pertinents à l'enseignement de l'éducation technologique. Dans la première partie du cours se rapportant à la 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année, on met l'accent sur la sécurité et la gestion du milieu.

### **Élément 9 de la Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement harmonisé à la condition 10**

L'élément 9 de l'annexe 1, La pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques, est abordé dans tous les cours de méthodologie. Tous les cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, ainsi que les cheminements en éducation technologique, abordent les sujets de la pédagogie, de la mesure et de l'évaluation de l'apprentissage. En général, les étudiants acquièrent des connaissances et des compétences relatives aux curriculums, en utilisant le modèle de plan de leçon développé par la Faculté d'éducation.

Tous les cours de méthodologie examinent les théories, les philosophies, les connaissances, les politiques et les pratiques spécifiques à l'enseignement et à l'apprentissage aux niveaux appropriés, dans le contenu comme dans les travaux. Dans les cours de méthodologie de *French as a Second Language* aux cycles moyen-intermédiaire, les étudiants utilisent le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues*, car celui-ci assure que les élèves apprendront une deuxième langue de façon authentique et à dessein. Dans le cours de méthodologie « *Instructional Communications Technology* », les étudiants ont recours au cadre de travail « *Technological Pedagogical and Content Knowledge* » dans la conception des leçons et leur enseignement.

**Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 10.

## **Condition 11**

*Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.*

### **Constatations**

Les informations recueillies indiquent que les cours théoriques et de base des programmes examinés portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

### **Développement et apprentissage humains**

Les étudiantes et étudiants de tous les programmes sont tenus de suivre trois cours de base qui mettent l'accent sur le développement humain, les théories de l'apprentissage et l'éducation de l'enfance en difficulté.

Aux cycles primaire, moyen et intermédiaire, ces cours mettent l'accent sur la psychologie de l'éducation et l'éducation de l'enfance en difficulté, en incorporant des théories de ces deux disciplines. Ces cours abordent également les domaines psychologique, social, émotionnel et physique du développement humain, en lien avec le traitement cognitif de l'information, la mémoire et les besoins intellectuels particuliers.

Aux cycles intermédiaire-supérieur, ces cours de base présentent des occasions curriculaires et pédagogiques d'examiner des sujets liés aux enjeux du développement, notamment le développement du cerveau et la zone proximale de développement. Les sujets liés au développement et à l'apprentissage humains sont également liés aux thèmes de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Dans les programmes d'enseignement de l'éducation technologique, ces cours de base abordent des sujets liés à la psychologie de l'éducation et à l'éducation de l'enfance en difficulté. Les étudiants apprennent sur divers sujets liés au développement de l'enfant, y compris le développement du cerveau, les théories sur l'intelligence et le comportement, et la mémoire et les processus cognitifs. Les sujets liés à la psychologie de l'éducation sont liés au sujet de l'enfance en difficulté, avec des références explicites aux stratégies d'enseignement.

### **Textes législatifs et les politiques gouvernementales**

Les étudiants de tous les programmes sont tenus de suivre deux cours de base mettant l'accent sur la législation et les politiques gouvernementales en matière d'enseignement dans le contexte de l'Ontario.

Dans le cours portant sur la loi en éducation, les étudiants aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire apprennent sur l'organisation du système scolaire public en Ontario, le rôle des intervenants en éducation et les enjeux pédagogiques clés qui touchent les

enseignants. Les étudiants apprennent également des notions à propos des lois, des règlements et des codes de déontologie professionnelle sur lesquels se fondent leurs responsabilités professionnelles. Un accent est mis sur les études de cas, qui sont un moyen d'apprendre des concepts clés et de mettre en pratique la prise de décisions éthiques nécessaires pour devenir un enseignant professionnel. Bien que le principal accent soit mis sur l'obligation légale de diligence des enseignants, le cours aborde également des enjeux actuels de la loi sur l'éducation ainsi que différents concepts, notamment l'équité, la diversité, les conflits, le pouvoir, l'autorité et les droits.

Le cours de loi sur l'éducation des étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur, combinent la théorie en classe avec des expériences pratiques. Les étudiants participent à un apprentissage professionnel continu afin d'élargir leur compréhension de l'école et de l'apprentissage des élèves. Ils ont l'occasion d'explorer les obligations professionnelles et légales du personnel enseignant. Les sujets abordés dans les cours comprennent le système juridique au Canada et le système d'éducation en Ontario, les enseignants en tant que professionnels, la sécurité dans la salle de classe et dans les écoles, les normes de conduite requises des enseignants à l'école et dans la communauté, et les droits et responsabilités des élèves et des parents.

Dans leur cours portant sur la loi en éducation, les étudiants de l'éducation technologique abordent un contenu similaire à celui de leurs pairs en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur. Le cours pour l'enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur et les programmes d'enseignement de l'éducation technologique utilisent les mêmes notes de cours. Les étudiants examinent les responsabilités professionnelles et légales des enseignants et des écoles de l'Ontario en étudiant les lois, les règlements, les codes de déontologie professionnelle et les affaires juridiques. Les étudiants utilisent des études de cas pour analyser les différents sujets présentés dans le cours.

À l'instar de leurs pairs dans les programmes consécutif et concurrent, les étudiants de l'éducation technologique suivent également un cours de base obligatoire qui aborde la loi régissant les droits de la personne et les documents sur les politiques qui aident à promouvoir et à appuyer la justice sociale dans les écoles.

### **Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 11.

## Condition 12

*La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre :*

- i) les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés;*
- ii) les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement;*
- iii) les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

### Constatations

Les informations recueillies indiquent que la composition du corps professoral des programmes est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

L'enseignement des cours est offert par une combinaison de professeurs à temps plein et des chargés de cours à temps partiel. Les qualifications universitaires de ces professeurs, professeurs associés, professeurs adjoints et chargés de cours comprennent une combinaison de doctorats, de doctorats en éducation (Ed. D.) et de maîtrises. Les membres du corps professoral possèdent les qualifications, les intérêts de recherche et l'expérience pratique du cycle lié aux cours qu'ils donnent dans le cadre du programme. Plusieurs membres du corps professoral détiennent des qualifications de l'Ordre ou ont de l'expérience en enseignement ailleurs au Canada ou à l'étranger.

Une liste de chargés de cours possédant les qualifications, les connaissances et les compétences appropriées aux cours qu'ils donnent complète le corps professoral de la Faculté d'éducation. Plusieurs chargés de cours détiennent un certificat de qualification et d'inscription de l'Ordre ou possèdent des qualifications ou de l'expérience dans les cycles ou les composantes du programme lié à leurs tâches d'enseignement. Les chargés de cours possèdent une combinaison de titres universitaires, y compris des doctorats, des doctorats en éducation et des maîtrises. Certains d'entre eux possèdent plus de 10 ans d'expérience en salle de classe, tandis que d'autres ont occupé des postes de direction au niveau des conseils scolaires ou des postes au ministère de l'Éducation.

Le corps professoral principal, qui donne des cours dans le cadre des programmes d'enseignement de l'éducation technologique, est composé de chargés de cours à temps partiel qui possèdent des qualifications universitaires pertinentes à l'éducation technologique. Ces qualifications comprennent une combinaison de diplômes universitaires, comme un baccalauréat ou une maîtrise en éducation, un certificat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et au moins cinq ans d'expérience en enseignement de l'éducation technologique en Ontario. Bien qu'il n'y ait actuellement aucun professeur à temps plein dans le programme de formation à l'enseignement de l'éducation technologique, le coordonnateur des programmes est un professeur permanent et apporte

son expertise en recherche-action. Les chargés de cours qui enseignent dans le cadre des programmes d'enseignement de l'éducation technologique sont des experts dans leurs domaines respectifs et assument la responsabilité de donner des cours de base, ainsi que des cours de méthodologie, lesquels exigent une expertise dans le champs d'études en technologie pour lequel il sont responsable.

**Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 12.

### **Condition 13**

*L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.*

#### **Constatations**

Les informations recueillies indiquent que la Faculté d'éducation de Brock University s'est dotée de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiantes et étudiants inscrits aux programmes.

En 2012, le comité d'agrément a conclu que Brock University et la Faculté d'éducation suivaient des lignes directrices strictes relativement à la protection de la vie privée et à l'intégrité des dossiers personnels des étudiants. Aucune modification n'a été apportée à cette décision et Brock University continue de recueillir et de conserver des renseignements personnels sur les étudiants en vertu de la *Brock University Act*, 1964. Tous les renseignements personnels que fournissent les étudiants pour leur admission et leur inscription, ainsi que tout autre renseignement personnel consigné dans leur dossier personnel, sont recueillis, protégés, utilisés, divulgués et conservés en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

La politique de Brock University concernant l'accès aux dossiers des étudiants et la divulgation des renseignements personnels est publique et contient des dispositions précises se rapportant à l'accès et à la divulgation des dossiers des étudiants, ainsi qu'à la sécurité des dossiers des étudiants. Le bureau du registraire est le principal responsable de la collecte, de la conservation, de l'utilisation et de la communication des renseignements personnels des étudiants. Ses responsabilités sont notamment de maintenir l'exactitude des renseignements contenus dans les dossiers des étudiants, de s'assurer qu'ils ne sont pas utilisés de manière inappropriée dans un objectif autre que celui pour lequel ils ont été recueillis et de s'assurer que la vie privée des étudiants et des anciens étudiants n'est pas menacée par la divulgation non autorisée de leurs renseignements à des tiers. Le registraire gère la collecte, la conservation, l'utilisation et le partage des renseignements personnels contenus dans les dossiers des étudiants en vertu de lignes directrices précises.

#### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 13.

## Condition 14

*L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.*

### Constatations

Les informations recueillies indiquent que Brock University s'est engagée à améliorer sans cesse les programmes et à en assurer la qualité, et a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

En tant qu'établissement, Brock University dispose de deux mécanismes pour assurer l'amélioration continue et l'assurance de la qualité de ses programmes : le premier est l'« Institutional Quality Assurance Processes » (IQAP) et le deuxième est l'« Academic Review Committee » (ARC), un comité spécial du sénat responsable de la mise en œuvre des examens universitaires en vertu de l'IQAP.

La Faculté d'éducation s'engage également à assurer la qualité de ses programmes de formation à l'enseignement par l'entremise d'examen périodiques et du comité directeur, lequel est responsable du maintien de la qualité et du caractère actuel de ses programmes. Le comité directeur comprend des membres qui représentent les divers programmes, cycles, cours et membres du personnel de soutien du programme de formation à l'enseignement. L'un des résultats de l'amélioration sur lesquels le comité directeur s'est penché est l'élaboration d'un protocole officiel pour créer un plan d'amélioration du stage pour les étudiantes et étudiants en enseignement.

Les communautés d'apprentissage composées de chargés de cours jouent un rôle important pour assurer la qualité des cours. Le programme de formation à l'enseignement a organisé des communautés d'apprentissage composées de chargés de cours, chacune avec un chef d'équipe. Les équipes coordonnent et mettent à jour leur enseignement (dans les cours et parmi les cours) en prêtant attention aux documents relatifs aux programmes-cadres et les politiques et ressources documentaires du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Les équipes de cours coordonnent l'enseignement, tandis que les chefs d'équipe planifient et coordonnent le programme. Des vidéoconférences entre les chargés de cours du campus de Saint Catharines et les chargés de cours du campus d'Hamilton ont été mises en place pour assurer la cohérence entre les deux campus. Ces communautés d'apprentissage internes favorisent la réflexion du corps professoral sur les enjeux en éducation, la recherche et les besoins des étudiants, ainsi que le renouvellement du curriculum.

La responsabilité ultime des décisions relatives au programme incombe au comité du programme de formation à l'enseignement composé de tous les membres du corps professoral à temps plein et de représentants des chargés de cours à temps partiel. Il organise régulièrement des retraites pour les chargés de cours afin de revoir et d'améliorer le programme de formation à l'enseignement. Une retraite récente a permis d'insuffler les



perspectives et façons de savoir autochtones dans tous les cours. Pour appuyer davantage les initiatives autochtones, des ateliers de perfectionnement professionnel ont été offerts aux membres du corps professoral, et une série de conférenciers invités a été organisée et présentée aux cohortes en enseignement aux cycles moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur. Des ressources sur la vérité et la réconciliation ont été fournies aux chefs d'équipe pour appuyer ce travail aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur. Conformément aux règlements de Brock University, le comité du programme de formation à l'enseignement sollicite également la rétroaction étudiants par l'entremise des évaluations de cours qui doivent être remplies par les étudiants pour chaque cours de formation à l'enseignement suivi durant l'année.

De nombreux chargés de cours effectuent des évaluations intermédiaires de leurs cours et certains élaborent des formulaires d'évaluation personnalisés qui tiennent compte des caractéristiques uniques des cours qu'ils donnent. Une rétroaction formative et informelle est offerte au corps professoral par l'entremise du conseil d'étudiantes et d'étudiants en enseignement. Cette rétroaction comprend les commentaires des étudiants et des partenaires de la Faculté d'éducation. En plus des évaluations de cours, le corps professoral effectue des sondages annuels en ligne auprès des étudiants en enseignement. Ces sondages sont réalisés au début et à la fin du programme. Les données des sondages sont utilisées pour guider les améliorations du programme.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 14.

## Condition 15

*Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.*

### Constatations

Les informations recueillies indiquent que tous les programmes se sont dotés d'une entité semblable à un comité consultatif de la formation des enseignants qui joue un rôle consultatif et de liaison à l'égard des programmes.

La Faculté d'éducation dispose d'un comité consultatif de la formation des enseignants, *Faculty of Education Advisory Committee (FEAC)*, lequel se réunit deux fois par an. Jouant un rôle consultatif, ce comité fournit une rétroaction sur les programmes de formation à l'enseignement. Il comprend le doyen, les doyens associés, les directeurs des programmes de formation à l'enseignement et des programmes d'études supérieures, les membres du corps professoral, les administrateurs de la Faculté d'éducation, les coordonnateurs des programmes, des représentants du ministère de l'Éducation, les dirigeants des conseils scolaires et des représentants du *Ontario Principals' Council*, de la *Elementary Teacher Federation of Ontario (ETFO)* et du comité de liaison de la formation à l'enseignement. Les entretiens confirment que les recommandations du FEAC sont transmises aux divers comités relatifs aux programmes afin de les guider.

Les parties prenantes abordent un éventail de sujets et présentent divers rapports lors des réunions du FEAC. Voici certains sujets qui ont été abordés lors des réunions : évaluation des enseignants; stratégies et processus de jumelage des enseignants associés et des étudiants; accès aux programmes; diversité des profils des candidats faisant demande au programme; processus d'admission et d'accès; initiatives du ministère de l'Éducation; projets de recherche sur l'équité et la diversité dans la profession enseignante; soutien à la transition des élèves du secondaire au postsecondaire; et intégration de l'éducation des Premières nations, des Inuits et des Métis aux pratiques pédagogiques.

Le corps professoral a informé ses intervenants du comité consultatif de la Faculté d'éducation à propos de l'élargissement du programme actuel de formation à l'enseignement de l'éducation technologique en réponse aux données fournies par l'Ordre concernant la demande d'un plus grand nombre de programmes d'enseignement de l'éducation technologique.

### Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 15.

## Décision du comité d'agrément

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément juge que les programmes de formation professionnelle suivants, offerts par la Faculté d'éducation de Brock University, satisfont entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme consécutif et programme en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat.

Soit,

- *Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior, Junior/Intermediate and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree*
- *Concurrent program of professional education with areas of study in the Primary/Junior, Junior/Intermediate and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Education degree*
- *Consecutive and multi-session consecutive programs of professional education with areas of study in Technological Education subjects at Grades 9/10 and Grades 11/12 levels, leading to a Bachelor of Education degree or certificate*

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ces programmes pour une période de sept ans (jusqu'au 23 mai 2026) ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

**Comité d'agrément**

**Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**

**Le 23 mai 2019**

